Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 035-253502629-20260929-DELIB2026_114-DE

EAU DU BASSIN RENNAIS
COLLECTIVITÉ

Collectivité Eau du Bassin Rennais
Hôtel de Rennes Métropole
RENNES

N°2026-114

Société Publique Locale « Eau du Bassin Rennais »
Situation financière et exercice du contrôle analogue
Rapport au titre de l'année 2025

COMITE SYNDICAL DU 29 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 septembre, à dix-huit heures trente, le Comité de la Collectivité Eau du Bassin Rennais, légalement convoqué le 23 septembre 2026 par M. BROSSARD, Président, s'est réuni à l'Hôtel de Rennes Métropole.

Nombre de délégués	
En exercice : 48	Titulaires présents : 32
Quorum : 25	Suppléants présents : 6
Titulaires absents : 16	Pouvoirs : 3
	Votants : 41

SONT PRESENTS :

DELEGUES TITULAIRES :

Messieurs DUMERCY Laurent (Brocéliande Communauté), BRE Yannick, RONSIN Jean-Paul, DAVID Jean-Noël (Montfort Communauté), BOUGEOT Frédéric, ALMÉRAS Loïc (Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné), Mesdames BERTHELOT Morgan [arrivé à 18h46 – à partir de la délibération n°2026-113] (Communauté de communes de Saint-Méen-Montauban), BUHOT Caroline [départ à 20h32 – après la délibération n°2026-114], FRABOT Virginie [départ à 20h09 – après la délibération n°2026-113 – donne pouvoir à Jacky SAVIN], KOCH Lucile, LOUAPRE Françoise, PELLERIN Isabelle, Messieurs ANGER Antoine [départ à 20h58 – après la délibération n°2026-119], BAUDE Laurent [départ à 20h32 – après la délibération n°2026-114], BAUDOIN Hervé, BIGER Nicolas, BOUCHERIE Guillaume, BOUVET Gaëtan, BROSSARD Ludovic, CHAPELLON Didier, CHAUVET Stéphane, CHUBERRE Philippe [arrivé à 18h37 – à partir de la délibération n°2026-113], CLAUDON Benoît [départ à 20h32 – après la délibération n°2026-114 – donne pouvoir à Pascal PINAULT], DUGUE Didier, EPAILLARD Ludovic, GARNIER Michel, JOUAN Thierry, LAITU André, LEBRETON Jean-Michel, MONNIER Jean-François, PINAULT Pascal, ROULLÉ Patrick, SAVIN Jacky (Rennes Métropole).

DELEGUES SUPPLEANTS :

Messieurs HERVOIR Loïc [arrivé à 18h39 – à partir de la délibération n°2026-113] (Vallons de Haute Bretagne Communauté), FORGEOT Michel, BAUDE Hervé (Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné), DE GAYARDON Jérôme, ENNESSER Jean-Michel, GIFFARD Jean-François (Rennes Métropole).

SONT ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES :

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 035-253502629-20260929-DELIB2026_114-DE

Mesdames FAUDET Julie (Vallons de Haute Bretagne Communauté), BOUKHENOUFA Flavie (donne pouvoir à Ludovic BROSSARD), EL-DIB Gisèle (Rennes Métropole), Messieurs VASNIER Pascal, NOBLET Patrice (Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné), CALLETTE Vincent, CLAUDON Benoît, DESMOTS Xavier (donne pouvoir à Didier CHAPELLON), LE FRÊCHE Antoine, LEBOIS Daniel, MANGELINCK Luc, RICHARD Dominique (Rennes Métropole).

ABSENTS NON EXCUSES :

Messieurs BOURGEOIS Bruno, LEFEUVRE Alain (Brocéliande Communauté), COLLET Sébastien, NADESAN Yannick.

Assistés de : Mesdames Anne-Marie Aquilina, Morgane Bécot, Aurélia Duchaussoy, Magali Grand, Virginie Leroy, Véronique Meury, Messieurs Cédric Ducruix, Laurent Géneau, Tristan Hisberg, Stéphane Louaisil (Collectivité Eau du Bassin Rennais), Simon Gauthier (SPL Eau du Bassin Rennais).

Le quorum est atteint, le Président, M. Ludovic BROSSARD, ouvre la séance.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 035-253502629-20260929-DELIB2026_114-DE

Rapport,

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport est relatif à la présentation synthétique des comptes 2025 de la Société Publique Locale (SPL) Eau du Bassin Rennais et à l'exercice du contrôle analogue par la Collectivité, au titre du même exercice.

Rappel du contexte

Les Sociétés Publiques Locales sont soumises à l'article L. 1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

L'article L. 1531-1 rappelle que les Sociétés Publiques Locales sont, au même titre que les Sociétés d'Economie Mixte, soumises à l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui stipule que "Les organes délibérants des collectivités territoriales ou de leurs groupements actionnaires se prononcent, après un débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance".

Le contenu de ce rapport est précisé par décret n°2022-1406 (art D. 1524-7).

Les informations constituant ce rapport sont données sous réserve des éléments identifiés par la société comme relevant du secret des affaires en vertu de l'article L. 151-1 du Code de Commerce, ainsi que des éléments donnés comme confidentiels par la Présidente du Conseil d'Administration.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 035-253502629-20260929-DELIB2026_114-DE

I. Présentation de la société

Fiche récapitulative

Informations Générales	
Dénomination de la société	SPL Eau du Bassin Rennais
Siège social	15 rue du Doyen Denis Leroy, 35 011 Rennes Cedex
Date de la création	30/10/2013
Secteur d'activité/métier	Production et distribution d'eau potable, assainissement collectif et défense contre l'incendie.
Objet social	La Société a pour objet, exclusivement pour le compte de ses actionnaires et sur leur territoire, - De financer, concevoir, construire, gérer et exploiter tout ouvrage et installation de production, de distribution d'eau potable, d'assainissement collectif ou de défense contre l'incendie.
Président Direction générale pour l'exercice 2025	Président : M. Pascal HERVE Direction générale : Estelle DESARNAUD
Nom du commissaire aux comptes et date de nomination	M. Stéphane BOUGREAU, Grant Thornton, nommé le 24/06/2020 ; Les mandats des commissaires aux comptes arriveront à expiration à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025
Nombre de salariés	- 243 salariés au 31 décembre 2025 (CDI + CDD + mandataire) - 230,8 effectif ETP moyen annuel (CDI + CDD + mandataire)

1. L'actionnariat au 31/12/2025

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	Capital	% du capital détenu	Nombre de sièges
CEBR	2 426	1 213 000	67,39%	5
Rennes Métropole	1 174	587 000	32,61%	3
Total	3 600	1 800 000	100,00%	

2. Les administrateurs pour l'exercice 2025

	Représentants au Conseil	Représentant à l'AG	Date de nomination
Collectivité Eau du Bassin Rennais	M. DEMOLDER M. HERVE M. RONSIN M. LE GENTIL M. LE BIHAN	M. DEMOLDER	24 septembre 2024
Rennes Métropole	M. YVANOFF Mme BOUKHENOUFA M. MONNIER	M. YVANOFF	26 septembre 2024

M. Pascal Hervé assiste aux réunions de l'Assemblée Générale de la SPL Eau du Bassin Rennais en tant que Président de celle-ci.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 035-253502629-20260929-DELIB2026_114-DE

II. Les activités et les faits marquants de l'année

Périmètre d'exploitation

Lors du Comité Syndical du 28 septembre 2021, la Collectivité Eau du Bassin Rennais a fait le choix de confier à la SPL Eau du Bassin Rennais l'exploitation du service de production et de distribution de l'eau potable sur l'intégralité de son territoire, au fur et à mesure des fins de contrats des délégataires en place (SAUR et Veolia). La majorité de ces contrats arrivant à échéance au 31/12/2024, la SPL Eau du Bassin Rennais a repris l'exploitation du service de distribution d'eau potable sur 51 nouvelles communes au 1er janvier 2025, représentant 75 000 abonnés et 2 200 km de réseau supplémentaires. Cette extension de territoire a conduit la SPL Eau du Bassin Rennais à ouvrir un nouveau site d'exploitation à Montreuil-le-Gast, avec une équipe d'une dizaine de personnes. Côté production, la SPL a également repris au 1er janvier 2025 l'exploitation de l'usine de Gahard et ses réservoirs.

Le contrat de DSP Distribution Rennes - St Jacques a fait l'objet d'un avenant, dans un but d'uniformité, afin d'une part, d'y intégrer les communes des 3 autres contrats existants et résiliés par anticipation (Sud, Cesson et Centre Est Montfort), et d'autre part d'y ajouter les 51 nouvelles communes prises en exploitation. Ainsi, depuis le 1er janvier 2025, la SPL Eau du Bassin Rennais assure, au travers d'un contrat de DSP unique, la distribution d'eau potable sur un territoire composé de 75 communes.

Le contrat de DSP Production a fait l'objet d'un avenant pour y intégrer l'usine de Gahard. C'est donc un total de 10 usines de production que la société exploite depuis le 1er janvier 2025.

En complément de ces deux avenants, différentes réunions de travail ont été menées au cours de l'année pour préparer deux nouveaux contrats de DSP 2026-2040 pour la distribution d'une part, et la production d'eau potable d'autre part. Les objectifs techniques, les tarifs, les paramètres économiques et comptes d'exploitation prévisionnels, les objectifs en matière de R&D, les modalités d'échange d'information et de gestion de crise entre la Collectivité et son délégataire ont été mis à jour à cette occasion. Les règlements de service distribution et production ont également fait l'objet d'une actualisation, qui a recueilli un avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de la Collectivité en décembre 2025.

Le 12 juin 2025, puis le 16 décembre 2025, le Comité Syndical de la Collectivité Eau du bassin Rennais a approuvé le principe et le contenu de ces deux nouveaux contrats, attribués à la SPL Eau du Bassin Rennais pour une durée de 15 ans à compter du 1er janvier 2026.

En marge de l'extension du territoire exploité par la SPL Eau du Bassin Rennais, des évolutions de modalités tarifaires sont entrées en vigueur à compter du 1er janvier 2025 : réinitialisation des tranches de consommation au 1er janvier sur l'ensemble du périmètre distribué, création de deux tranches tarifaires [11-50] et [51-100] qui se substituent à [11-100], et entrée en vigueur de la réforme relative aux redevances des Agences de l'Eau.

Lors du Conseil d'Administration du 24 septembre 2025, les administrateurs ont favorablement délibéré pour la signature d'un avenant au contrat de production concernant les modalités de revente d'eau issue de l'Aqueduc Vilaine Atlantique (AVA). Ce volume sanitaire revendu est de 200 000 m^3 sur les 350 000 m^3 achetés, et le tarif 2025 est de 0,621 €/m^3.

Projet Bat'eau (rénovation du siège social de la SPL Eau du Bassin Rennais)

Conformément au planning défini, la réhabilitation du siège social de la SPL situé à Beauregard (Rennes) s'est achevée en novembre 2025. Les équipes provisoirement délocalisées ont quitté les locaux loués à Saint-Jacques-de-la-Lande (résiliation du bail au 30/11/2025) et ont ainsi pu réintégrer les locaux rénovés le 26 novembre 2025.

Lors du Conseil d'Administration du 24 septembre 2025, à l'approche de la fin des travaux, un point financier a été présenté aux administrateurs, faisant état d'un budget prévisionnel révisé global de l'opération à hauteur de 8 975 k€, dont +600 K€ d'avenants et révisions de prix survenus en phase chantier.

Au plan comptable, la mise en service du bâtiment de bureaux et cafétéria est intervenue le 18 novembre 2025, date de réception des travaux.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 035-253502629-20260929-DELIB2026_114-DE

Actionnariat et Gouvernance

Au cours de l'exercice 2025, il n'est pas survenu d'évènement significatif concernant l'actionnariat ou les organes de gouvernance.

Divers

Au cours de l'année 2025, le marché In House confié par la Collectivité à la SPL Eau du Bassin Rennais pour la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) – Contrôle, maintenance et travaux des points d'eau incendie sur le territoire de Rennes Métropole est arrivé à échéance.

Un nouveau marché In House a donc été conclu et attribué à la SPL Eau du Bassin Rennais pour le même objet, à compter du 1er avril 2025 et pour une durée de 69 mois, soit jusqu'au 31/12/2030. La forme du marché est un accord cadre à bons de commande pour un montant maximum de 3 860 k€ sur sa durée totale.

En parallèle, pour les communes hors Rennes Métropole exploitées en distribution, la Collectivité et la SPL ont élaboré une offre de service de contrôle et maintenance des points d'eau incendie de leur territoire. Ces accords conclus en 2025 concernent 5 communes et prennent la forme de conventions simples entre l'autorité compétente (commune) et la SPL Eau du Bassin Rennais.

La Société a conduit, au cours de l'exercice écoulé, une activité en matière de recherche et développement, pour un budget d'environ 395 K€ :

- Cette activité concerne les axes stratégiques validés par le conseil d'administration : anticipation des effets du changement climatique sur les ressources en eau, anticipation des problématiques émergentes en matière de qualité d'eau, optimisation des procédés de traitement de l'eau et des usages, circularité du petit cycle de l'eau.
- En 2025, outre le partenariat avec l'Université de Rennes pour la chaire Eau et Territoires, les actions menées ont notamment porté sur l'étude des sous-produits de chloration, sur les micropolluants et les PFAS.

Enfin, un chantier majeur et imprévu est survenu au cours du second semestre 2025 : une fuite en plusieurs points a été diagnostiquée sur une conduite de distribution de diamètre 700 située sous l'avenue Charles et Raymonde Tillon à Rennes, dans le quartier de Villejean. Issue du réservoir service bas de l'usine de Villejean, cette conduite se situait à une profondeur exceptionnellement importante (7 à 8 m) et dans une zone à forte présence de réseaux (fibre, réseau de chaleur urbain, ...). Après études, il a ainsi été décidé de procéder à l'abandon du tronçon en cause et de lui substituer une nouvelle conduite sur une longueur d'environ 120 mètres, positionnée en parallèle et mise en place par forage dirigé. Cette opération, d'un coût total d'environ 700 K€, a été affectée en renouvellement, elle s'est terminée début 2026.

III. État des relations contractuelles et financières au 31/12/2025

1. Liste des contrats en cours avec la Collectivité Eau du Bassin Rennais

2 contrats de délégation de service public lient la SPL à la Collectivité :

- 1 contrat de production d'eau potable
- 1 contrat de distribution d'eau potable

La SPL est par ailleurs titulaire de marchés « In House » dont les principaux sont les suivants :

- Installation, suivi et supervision de la télé-relève sur 3 000 compteurs d'eau ;
- Défense extérieure contre l'incendie : contrôle, maintenance et travaux relatifs aux points d'eau incendie. Ce contrat relève d'une maîtrise d'ouvrage déléguée de Rennes Métropole à la Collectivité Eau du Bassin Rennais

La Collectivité Eau du Bassin Rennais a enfin confié à la SPL la maîtrise d'ouvrage déléguée de 2 opérations très imbriquées avec l'exploitation des installations qui lui sont confiées dans le cadre des contrats de DSP :

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 035-253502629-20260929-DELIB2026_114-DE

- Mise à niveau de la protection des sites sensibles de production et stockage ;
- Refonte de l'électricité et des automatismes de l'usine de production d'eau potable de Villejean (projet « Villejean 4 »).

2. Garanties d'emprunts de la Collectivité

Néant.

3. Avances en compte courant de la Collectivité

Néant.

4. Autres aides financières de de la Collectivité

Néant

5. Dividendes distribués aux actionnaires dont Rennes Métropole

Pas de dividende distribué au cours des quatre exercices précédents.

IV. Modifications des statuts depuis 5 ans le cas échéant

Modification de l'article 22 des statuts, validée lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 6 janvier 2020, pour permettre à 4 représentants du personnel de siéger au Conseil d'Administration contre 2 prévus initialement, conformément à l'article L. 2312-72 du Code du Travail.

Diverses modifications non significatives des statuts validées lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 6 janvier 2021, pour les mettre à jour au regard des évolutions législatives et règlementaires, et modification de l'article 18 des statuts pour fixer l'âge limite du Président du Conseil d'Administration à 70 ans au moment de sa désignation, contre 65 ans précédemment.

V. Évolutions de l'actionnariat depuis 5 ans le cas échéant

L'actionnariat initialement prévu à 3,6 M€ est finalement resté sur le montant de démarrage, c'est-à-dire 1,8 M€.

En 2024, la Ville de Rennes a quitté l'actionnariat et vendu l'ensemble de ses parts sociales à Rennes Métropole.

VI. État de l'ensemble des participations de la société, directes ou indirectes, au capital d'autres sociétés ou GIE au 31/12/2025

Néant.

VII. Contrôles et gestion des risques

1. Principaux risques et incertitudes

En termes économiques, la SPL est soumise comme tous les opérateurs à une augmentation de ses coûts de production tirée par l'inflation, avec des augmentations très significatives en 2022 et 2023 notamment sur les postes électricité et produits de traitement. Les exercices 2024 et 2025 ont permis un fort recul des prix énergétiques par rapport au pic de 2023.

2025 a marqué une importante évolution du périmètre de distribution de la SPL (intégration de 51 communes) rendant plus incertaine la prévision financière de l'exercice. En matière de recettes, les

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 035-253502629-20260929-DELIB2026_114-DE

objectifs de sobriété hydrique de la Collectivité Eau du Bassin Rennais la conduisent à déployer des plans d'action pour assurer une consommation d'eau stable sur le territoire, malgré l'augmentation de population. L'équilibre économique de la SPL repose donc en partie sur la capacité collective à dimensionner et à conserver l'acceptabilité des augmentations du prix unitaire de l'eau qui permettent de financer l'exploitation et les investissements des services d'eau et d'assainissement. Si cette acceptabilité devait être remise en question sur le moyen ou le long terme – cela ne semble pas être le cas aujourd'hui - l'équilibre économique de la SPL pourrait être remis en question.

Comme les autres services d'eau du territoire, la SPL est par ailleurs soumise à des menaces externes. La déstabilisation du cycle de l'eau induite par le changement climatique pourrait mettre en péril la continuité du service. La violence de certains événements climatiques peut provoquer l'indisponibilité de certaines infrastructures de production (par exemple : la foudre sur l'usine de Mézières en septembre 2024 ou les inondations de la Vilaine qui ont mis hors service l'usine de Lillion en ce début d'année 2025). Comme sur l'ensemble du territoire national, les ressources en de la Collectivité Eau du Bassin Rennais sont confrontées à une contamination par certains micropolluants pour lesquels les capacités analytiques comme les normes sanitaires se renforcent, parfois jusqu'aux limites des filières de traitement – métabolites de pesticides, PFAs, etc. La diversité des ressources qui approvisionnent le bassin rennais et l'existence de réserves – retenues de la Chèze et de Rophémel – dont le remplissage peut en partie être piloté permettent de limiter ce risque. Les travaux prospectifs menés dans le cadre de la Chaire Eau et Territoires doivent par ailleurs permettre à la Collectivité Eau du Bassin Rennais et à la SPL de mieux appréhender les impacts potentiels du changement climatique, et d'adapter les investissements et les modes d'exploitation pour les limiter. En tant qu'opérateur de service indispensable à la population, la SPL est également soumise à des risques de malveillance physique ou d'attaque cyber. Conformément à la réglementation, elle déploie avec la Collectivité Eau du Bassin Rennais des plans d'actions dédiés pour s'en prémunir. Enfin, le contexte géopolitique incertain peut avoir des conséquences inflationnistes sur les coûts énergétiques, les achats de réactifs ou encore le budget de renouvellement d'équipements.

En interne, la SPL doit enfin s'organiser pour accompagner la croissance soutenue de son périmètre d'intervention, tout en dégageant les capacités nécessaires à la maîtrise des risques liés à son exploitation et à la modernisation indispensable de certaines briques de son système d'information : informatique industrielle et SI clients en 1er lieu. Les difficultés de recrutement sur certains métiers techniques – techniciens d'exploitation, agents de travaux, etc, peuvent par ailleurs impacter l'activité courante. Malgré ce contexte, la SPL a pu procéder aux recrutements nécessaires à l'extension de son territoire de distribution au 1er janvier 2025 (51 nouvelles communes).

2. Contrôle interne

La SPL a actualisé sa documentation de Piste d'Audit Fiable en 2023, et procède à une revue annuelle afin d'y intégrer les évolutions intervenues et tester l'efficacité des contrôles mis en place. La Piste d'Audit Fiable consiste à mettre en place des contrôles internes documentés et permanents spécifiques à la gestion des factures. Ainsi, l'authenticité, l'intégrité et la lisibilité de ces factures, en format papier ou électronique, sont garantis.

Cette documentation décrit les étapes de contrôle interne en place sur les processus d'achat, de l'expression du besoin d'achat à l'archivage de la facture fournisseur après sa mise en paiement.

Pour rappel, cette documentation est à fournir en cas de contrôle fiscal.

3. Contrôles externes

Les comptes de la SPL sont certifiés tous les ans par un commissaire aux comptes, la certification des comptes 2025 n'a fait apparaître aucune réserve.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 035-253502629-20260929-DELIB2026_114-DE

4. Modalités d'exercice du contrôle analogue hors gouvernance

En dehors des séances du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale, le contrôle analogue de la SPL repose sur :

- Des réunions d'échange périodiques sur les indicateurs d'activité et les sujets à enjeu pour la SPL, avec l'existence de 4 comités de contrôle analogue thématiques : comités « Métiers » (production et distribution d'eau potable, ingénierie), Relations Usagers, Finances, et Ressources Humaines. Chacun de ces comités est animé par l'un des membres du CODIR de la SPL, et rassemble des élus du conseil d'administration (qui suivent chacun une ou plusieurs thématiques) et des représentants des services techniques des actionnaires ;
- Des réunions d'échange mensuelles entre les DG de la SPL et de la Collectivité, dont les comptes-rendus sont diffusés aux Présidents de la SPL et de la Collectivité, et aux services des actionnaires.

Chaque comité s'est réuni 3 fois en 2025 (mars/avril, septembre et décembre).

Des réunions de travail ad hoc impliquant les services de la SPL et ceux des actionnaires sont par ailleurs régulièrement organisées sur des sujets spécifiques (prix de l'eau par exemple).

VIII. Bilan de la gouvernance de la SPL Eau du Bassin Rennais

1. Organisation de la gouvernance

La SPL Eau du Bassin Rennais est administrée par un conseil composé de 8 membres, nommés par les assemblées délibérantes des actionnaires de la société :

- 5 représentants de la Collectivité Eau du Bassin Rennais
- 3 représentants de Rennes Métropole

Dans un objectif d'ouverture de la gouvernance de la SPL à la société civile, trois représentants du monde associatif librement choisis au sein d'un collège de 5 censeurs désignés par l'Assemblée Générale assistent également aux conseils d'administration de la SPL, avec voix consultative.

Conformément au Code du Travail enfin, 4 représentants du personnel siègent au Conseil d'Administration avec voix consultative.

Par délibération du Conseil d'Administration, les fonctions de Président et de Directeur Général de la SPL sont dissociées.

2. Rémunération et avantages des représentants et des mandataires sociaux

Les administrateurs de la SPL ne bénéficient d'aucune rémunération ou avantage au titre de leur mandat.

Par délibération du 7 décembre 2016, le Conseil d'Administration de la SPL a néanmoins validé à l'unanimité le principe de remboursement des frais de déplacement des censeurs et des administrateurs sur la base de frais réels, et la prise en charge de leurs frais de formation dans le cadre de leurs fonctions au sein du Conseil d'Administration de la SPL.

La rémunération et les avantages du mandataire social de la SPL ont été approuvés par délibération du Conseil d'Administration du 27 septembre 2023.

3. Bilan de la gouvernance

Pour l'année 2025, le bilan de la gouvernance de la SPL est le suivant :

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 035-253502629-20260929-DELIB2026_114-DE

Conseil d'Administration		
Date	Présence des administrateurs	Décisions significatives (au sens du D1524-7 du CGCT)
26 mars 2025	CEBR : 3 sur 5 présents et 2 représentés Rennes Métropole : 2 sur 3 présents et 1 absent excusé	Etat d'avancement du projet Bat'Eau Rapport égalité femmes-hommes
07 mai 2025	CEBR : 4 sur 5 présents et 1 représenté Rennes Métropole : 3 sur 3 présents	Approbation des comptes annuels 2024
02 juillet 2025	CEBR : 3 sur 5 présents et 2 absents excusés Rennes Métropole : 1 sur 3 présent et 2 absents excusés	Marché de mission de maîtrise d'œuvre pour la modernisation des installations électriques, automatisme et contrôle commande sur l'usine de Villejean et ses satellites
24 septembre 2025	CEBR : 4 sur 5 présents et 1 représenté Rennes Métropole : 2 sur 3 présents et 1 représenté	Approbation du budget révisé Avenant au contrat de DSP Production
17 décembre 2025	CEBR : 5 sur 5 présents Rennes Métropole : 1 sur 3 présent et 2 absents excusés	Approbation du budget 2026 Validation des nouveaux contrats de DSP production et distribution pour la période 2026-2040
Assemblée générale ordinaire		
18 juin 2025	CEBR : 1 sur 1 présent Rennes Métropole : 1 sur 1 présent	Approbation des comptes sociaux clos au 31/12/2024

Il est précisé que le Conseil d'Administration statue sur les achats qui ne rentrent pas dans les pouvoirs de la directrice générale.

Par ailleurs, le lancement d'un projet de renouvellement du système d'information de gestion de la relation usagers de la SPL a été validé lors du comité analogue « relation usagers » du 3 décembre 2025. Ce projet représentera un investissement conséquent pour la SPL, et devrait améliorer significativement les services en ligne mis à disposition des usagers, l'organisation des interventions techniques autour des compteurs abonnés, ainsi que la productivité des opérations de facturation, encaissement et recouvrement menés par les équipes de la SPL.

IX. Situation financière de la SPL Eau du Bassin Rennais.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 035-253502629-20260929-DELIB2026_114-DE

1. Bilan financier et économique

Principaux agrégats de gestion (€)	2022	2023	2024	2025
Total Produits	**37 945 172**	**50 041 993**	**51 034 994**	**59 778 694**
Dont cession d'eau interne (production SPL à distribution SPL)	*7 833 259*	*12 772 023*	*11 549 453*	*15 735 418*
Total Charges (hors IS & participation)	**37 470 560**	**50 162 205**	**51 200 836**	**58 310 163**
Dont cession d'eau interne (production SPL à distribution SPL)	*7 833 259*	*12 772 023*	*11 549 453*	*15 735 418*
Dont masse salariale et charges associées	*10 443 988*	*10 996 892*	*12 522 618*	*14 316 232*
Dont sous-traitance et fournitures	*10 180 475*	*11 193 219*	*10 989 372*	*13 485 752*
Dont produits de traitement et électricité	*3 731 938*	*7 526 038*	*6 148 640*	*4 365 423*
Dont contribution CEBR	*623 228*	*3 005 105*	*1 512 976*	*1 856 860*
Impôt sur les sociétés & participation	**176 583**	**-16 906**	**18 549**	**669 002**
Résultat net	**298 029**	**-103 306**	**-184 392**	**799 529**

Principaux postes du bilan au 31/12 (€)	2022	2023	2024	2025
Capital social	**1 800 000**	**1 800 000**	**1 800 000**	**1 800 000**
Dettes financières	**1 535 805**	**1 340 674**	**5 022 476**	**4 436 116**
Réserves (après affectation du résultat)	**2 952 673**	**2 849 367**	**2 664 975**	**3 464 504**
Actif immobilisé net	**2 600 020**	**3 245 162**	**6 506 284**	**10 639 950**
Trésorerie disponible	**15 935 393**	**17 080 291**	**20 587 452**	**22 181 133**

Par ailleurs, les contrats de DSP prévoient la réalisation de travaux de renouvellement par la SPL. Ces charges représentent au compte de résultat un montant de 5 367 000 €.

L'année 2025 a été marquée par un résultat d'exploitation fortement excédentaire et non anticipé au moment de la construction budgétaire.

Le budget initial 2025, présenté au CA le 18/12/2024, s'inscrivait en effet dans un cadre de forte évolution du contexte d'activité de la SPL au 1er janvier 2025 : extension du périmètre de distribution à 51 nouvelles communes, mise en œuvre d'une réinitialisation des tranches de consommations harmonisée au 1er janvier sur l'ensemble du périmètre, nouveau bordereau de prix pour les travaux réalisés à titre exclusif par la SPL.

Ce budget affichait un déficit prévisionnel de - 646 k€ (-1,5% du chiffre d'affaires), avec une construction établie notamment sur un prévisionnel de volumes usagers de 24,3 Mm^3, des charges d'exploitation en hausse directement liée aux nouveaux territoires pris en gestion, et une forte baisse de marge sur les travaux à titre exclusif tenant compte de l'application au 1er janvier 2025 du nouveau BPU moins favorable.

Le budget initial a fait l'objet d'une révision au cours de l'été 2025, présentée au CA du 24/09/2025. Cette révision a permis de rééquilibrer la projection de résultat de la SPL, prenant en compte

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 035-253502629-20260929-DELIB2026_114-DE

l'avancement des différents postes de produits et charges à mi année, et des modifications d'hypothèses budgétaires. Le résultat 2025 ainsi projeté s'établissait à un bénéfice net de 366 k€ (0,9% du CA), formé par un résultat avant impôt et participation de 594 k€ et une charge d'impôt sur les sociétés et de participation de 228 k€.

Les travaux de clôture, réalisés sur janvier-février et audités par le commissaire aux comptes en mars 2026, ont conduit à constater les éléments définitifs relatifs à l'exercice 2025. Ces éléments ont abouti à un résultat net positif de 800 k€ (1,8% du CA), dont un résultat avant impôt et participation de 1 469 k€, et une charge d'impôt et participation de 669 k€.

Ces améliorations successives du résultat sont liées aux principaux facteurs suivants.

Un effet d'aubaine lié aux volumes vendus aux usagers (au titre de 2025, mais également de 2024), avec un débouclage positif de la provision de chiffre d'affaires arrêtée en 2024, dont l'impact financier est amplifié par la concentration des tranches hautes de facturation en fin d'année avec la nouvelle méthode de réinitialisation des tranches au 1er janvier. Le volume vendu aux usagers, estimé initialement à 24,3 Mm^3 a ainsi été réévalué à 24,7 Mm^3 au budget révisé (+ 646 k€ de chiffre d'affaires), et à 25,0 Mm^3 (+ 158 k€ de chiffre d'affaires) à la clôture. La tendance à la hausse des consommations d'eau amorcée en 2024 a également impacté le débouclage de la provision de chiffre d'affaires 2024 : les volumes 2024 étant facturés jusque fin 2025 en fonction des dates de relève, la réalité finale du chiffre d'affaires associé n'est connue qu'à ce terme. Les comptes de 2025 intègrent donc, comme chaque année, l'écart entre le chiffre d'affaires 2024 provisionné lors de la clôture 2024, et le chiffre d'affaires 2024 réel, constaté en fin d'année 2025. Cet écart s'est avéré particulièrement favorable cette année (+ 157 000 m^3, soit +326 k€ de chiffre d'affaires) notamment du fait du changement de mode de réinitialisation des tranches qui concentre la facturation des tranches haute en fin d'année.

Pour limiter à l'avenir les effets d'aubaine liés à l'assiette de facturation des volumes vendus, une clause de reversement à la Collectivité Eau du Bassin Rennais du résultat généré par les volumes excédentaires a été intégrée dans le nouveau contrat de distribution 2026-2040.

Une montée en puissance progressive des charges d'exploitation sur les nouveaux territoires, à un rythme inférieur à celui intégré dans la construction budgétaire, qui a conduit à un recalage au budget révisé (-150 k€). La construction du budget 2025 s'est par ailleurs avérée trop prudente sur certains postes de charges, qui ont été surestimées (charges de préfiguration liées à l'extension 2025 en particulier).

Une marge travaux conservée au 1er semestre 2025, en lien avec des devis signés en 2024. Dans le cadre de l'extension 2025, le bordereau des prix unitaires (BPU) des travaux à titre exclusifs (TTE) réalisés par la SPL a été revu à la baisse, avec pour objectif de couvrir le coût complet d'exécution des travaux – coûts directs et frais généraux. Le nouveau BPU est entré en vigueur le 1er janvier 2025, il conduit à diminuer les produits et la marge liés à certains TTE, renouvellement de compteurs en particulier. Le budget 2025 intégrait cette diminution, qui est néanmoins intervenue plus lentement que prévu, une grande partie des travaux réalisés au 1er semestre 2025 l'étant en application de devis signés en 2024, sur l'ancien BPU. Le résultat de l'activité travaux est ainsi supérieur à la prévision, et améliore le résultat de la SPL de 496 k€ par rapport au budget 2025.

2. Produits par activité

La répartition des produits de la SPL par activité pour l'année 2025 est la suivante :

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 035-253502629-20260929-DELIB2026_114-DE

Détail des produits 2025	Montant (M€)	Répartition (%)
Ventes d'eau aux usagers	35,2	58,9%
Ventes d'eau en gros (*)	16,8	28,1%
Travaux à titre exclusif	3,5	5,8%
Produits accessoires	1,4	2,4%
Prestations de services	1,1	1,9%
Autres produits	1,0	1,6%
Produits In House	0,7	1,2%
Total	**59,8**	**100,0%**

Les ventes d'eau aux usagers correspondent aux recettes de l'opérateur, liées aux volumes vendus et aux abonnements facturés, dans le cadre des contrats de DSP de distribution.

Les ventes d'eau en gros correspondent aux recettes de l'opérateur dans le cadre du contrat de DSP de production. La plus grande partie de ces ventes d'eau (plus de 90%) est facturée en cession interne pour alimenter les périmètres de distribution gérés par la SPL, et apparaît comme charge d'achat d'eau en miroir de la recette.

Les travaux correspondent aux travaux à titre exclusif réalisés par la SPL pour le compte de tiers : poses de compteurs neufs, branchements, raccordements sur conduites en exploitation, etc.

Les produits accessoires comprennent notamment les frais d'accès au service (ouverture des abonnements) et la revente d'électricité produite (panneaux photovoltaïques et centrale hydro-électrique).

Les prestations de services correspondent principalement à la rémunération de la SPL pour la facturation et reversement des autres composantes de la facture d'eau, notamment l'assainissement.

Les autres produits comprennent les frais de relance, les recettes issues des placements de trésorerie, ainsi que les aides et subventions ponctuelles (en 2025, aides à l'apprentissage pour 12 K€).

Les produits In House regroupent l'ensemble des facturations émises dans le cadre de ces marchés, notamment en 2025 : contrôle maintenance travaux DECI Rennes Métropole, déploiement télérelève, et protection des sites sensibles.

3. Prévisions financières pour l'année 2026

Le budget prévisionnel pour l'année 2026 est le suivant :

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 035-253502629-20260929-DELIB2026_114-DE

	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Budget 2026
Exploitation			
Produits	**47 290**	**55 554**	**55 172**
Dont vente en gros	*17 271*	*16 805*	*17 193*
Dont vente aux usagers	*26 882*	*35 193*	*34 605*
Dont produits accessoires	*1 043*	*1 436*	*1 546*
Dont produit prestation de service	*844*	*1 149*	*1 088*
Dont autres produits	*1 246*	*958*	*736*
Charges	**40 523**	**46 761**	**48 484**
Dont masse salariale et taxes associées	*11 219*	*12 809*	*13 684*
Dont sous-traitance	*4 012*	*5 456*	*5 230*
Dont achats d'eau	*15 076*	*19 346*	*19 299*
Dont produits de traitement	*2 938*	*2 872*	*3 159*
Dont électricité	*3 210*	*1 494*	*1 890*
Autres charges	**695**	**831**	**787**
Impayés	**340**	**380**	**544**
Contribution CEBR	**1 362**	**1 857**	**543**
Total Exploitation	**4 369**	**5 724**	**4 814**
Renouvellement			
Charges Renouvellement	**5 359**	**5 330**	**5 467**
Travaux TTE			
Produits Travaux	*2 511*	*3 484*	*3 289*
Charges Travaux	*1 858*	*2 584*	*2 665*
Résultat Travaux	**653**	**900**	**624**
In House			
Produits In House	*689*	*741*	*1 289*
Charges In House	*530*	*566*	*1 261*
Résultat In House	**159**	**175**	**28**
Impôt Sociétés & Participation	**19**	**669**	**0**
Autres	**-12**	**1**	**0**
Résultat net	**-184**	**800**	**0**

Pour l'année 2026, le périmètre d'activité de la SPL ne connaîtra pas d'évolution : le périmètre de distribution restera celui des 75 communes et 250 000 usagers comme depuis le 1er janvier 2025 au travers d'un contrat de DSP unique. Il en sera de même sur le périmètre de production avec l'exploitation des 10 usines comme en 2025, avec toutefois une évolution importante en 2026 puisque la nouvelle usine de Rophémel sera mise en service au cours de l'année, en remplacement de l'ancienne qui sera arrêtée.

L'exécution des marchés In House et contrats de maîtrise d'ouvrage déléguée, attribués à la SPL, se poursuivra : contrôle, maintenance et travaux de la DECI de Rennes Métropole, sécurisation de sites sensibles, déploiement de la télérelève, modernisation de l'électricité et des automatismes de l'usine de Villejean.

Un nouveau marché sera attribué par la Collectivité à la SPL concernant la mise en œuvre d'un programme de prélèvements et analyses des points du réseau potentiellement affectés par des taux élevés de Chlorure de Vinyle Monomère (CVM).

Concernant le projet de renouvellement du système d'information de gestion de la relation usagers, le choix du prestataire sera réalisé en avril 2026 à l'issue de la procédure de consultation marché

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 035-253502629-20260929-DELIB2026_114-DE

initiée fin 2025. Le démarrage de la phase projet pourra alors être initié, pour une cible de mise en service du nouvel outil fin 2027 ou début 2028.

Sur le plan financier, le budget prévisionnel 2026 a été présenté aux actionnaires en décembre 2025, et approuvé à l'unanimité lors du Conseil d'Administration de décembre 2025.

Il affiche un équilibre budgétaire avec un résultat net prévisionnel à 0. Les principales hypothèses sont les suivantes :

- Volumes : hypothèse d'une légère baisse des volumes vendus aux usagers sur le périmètre des 75 communes par rapport à 2025 (-0,5%) malgré une hausse prévue du nombre d'abonnés (+1%)
- Tarifs : stabilité des tarifs de vente d'eau aux usagers par rapport à 2025, mais augmentation du prix de ventes en gros (+5,5%) afin de rééquilibrer les contrats Production (déficitaire) et Distribution (excédentaire)
- Effectifs : les recrutements relatifs à l'extension de territoire 2025 étant achevés, la prévision d'effectifs cible s'établit à 235,5 ETP fin 2026
- Charges d'exploitation : en dehors d'évolution spécifique, une hypothèse d'inflation a été prise en compte à hauteur de +2,25%
- Investissements : le montant prévisionnel d'investissements 2026 s'établit à environ 0,7 M€ et porte principalement sur les volets systèmes d'information et matériel travaux/réseau

Le Conseil d'Administration de décembre a également approuvé à l'unanimité les nouveaux contrats de DSP Production et Distribution pour la période 2026-2040.

Eléments intervenus depuis le début de l'année 2026

Au premier trimestre 2026, des échanges sont intervenus entre la Collectivité Eau du Bassin Rennais et la SPL afin d'étudier la possibilité et l'opportunité de faire entrer la SPL Eau du Bassin Rennais au capital de la SCIC Terres de Sources. Le Conseil d'Administration réuni le 11 mars 2026 a validé cette proposition, pour une entrée au capital de la SCIC à hauteur de 30 000 € courant 2026. La souscription a été signée le 28 avril 2026 et les parts libérées le 5 mai 2026.

En janvier 2026, les services de la SPL ont lancé le cadrage du projet d'extension de territoire à l'ensemble de Brocéliande Communauté qui la concernera au 1er janvier 2027. A cette date, la SPL reprendra l'exploitation, en production et distribution d'eau potable, de 7 nouvelles communes de Brocéliande Communauté, représentant 3 usines de production et environ 7 000 usagers.

En février 2026, les équipes DSI (Informatique) et DRU (Relation Usagers) de la SPL ont procédé à l'ouverture des plis en réponse à un appel d'offres publié fin 2025 pour renouveler et améliorer le système d'information de la relation usagers, incluant notamment la facturation et l'encaissement recouvrement. Le Conseil d'Administration a validé le choix de l'attributaire pressenti, mais la procédure est suspendue à la suite d'un recours en référé précontractuel déposé par l'un des candidats non retenus. L'audience est prévue mi-septembre 2026.

En mars 2026, les élections municipales ont été organisées dans les communes. Ces élections induisent un renouvellement important de la gouvernance de la SPL, dont la quasi-intégralité du Conseil d'Administration a été renouvelé, dont son président.

Le 24 mars 2026, un sinistre potentiellement important est survenu sur le secteur de Bécherel : le réservoir utilisé pour la distribution sur les communes de Bécherel et Miniac-sous-Bécherel a été victime d'une pollution par des hydrocarbures, privant les usagers d'une alimentation normale en eau potable jusqu'au 30 mars, date de résolution. La SPL n'est pas responsable de la pollution, qui provient de l'usine de Linquéniac (propriété Bretagne Romantique, gestion SAUR), laquelle alimente le réservoir de Bécherel. Les dossiers en assurance RC et RCAE ont été ouverts, pour des montants potentiellement significatifs (le réservoir alimente notamment un industriel qui a dû interrompre son activité plusieurs jours).

Enfin, concernant le contexte économique général, la guerre au Moyen Orient dont on ignore encore l'ampleur et la durée fait peser un risque de retournement économique sévère. Il s'agit d'un évènement postérieur à la clôture n'ayant pas eu d'impact sur les comptes clos au 31 décembre 2025, et dont les impacts sur l'année 2026 semblent pour l'instant contenus. En fonction de l'évolution de la situation, des impacts plus importants pourraient se matérialiser en fin d'année 2026 et les années

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 035-253502629-20260929-DELIB2026_114-DE

suivantes, en particulier pour ce qui concerne les contrats et coûts de certains approvisionnements et prestations d'exploitation : réactifs de potabilisation (production et transport), coûts carburants (locatiers, transport granulats, déplacements salariés) ou produits pétroliers (réfection de chaussées).

A l'occasion du Conseil d'Administration du 22 septembre 2026, le Conseil d'Administration sera appelé à voter le budget 2026 révisé.

Le présent rapport illustre le caractère opérationnel et efficient du contrôle analogue de la Collectivité sur la Société Publique Locale.

Aux termes de ce rapport, il vous est donc proposé de prendre acte du rapport des administrateurs sur la situation financière de la SPL et sur les modalités d'organisation du contrôle analogue au titre de l'exercice 2025.

Après en avoir délibéré,

Le Comité prend acte du rapport des administrateurs sur la situation financière de la SPL Eau du Bassin Rennais et des modalités du contrôle analogue au titre de l'exercice 2025.

À Rennes, le 29 septembre 2026

La secrétaire de séance,
Anne-Marie AQUILINA

Le Président,
Ludovic BROSSARD

Collectivité Eau du Bassin Rennais
35

Date de publication : 12 OCT. 2026